

Transfert de la Compétence « Ordures Ménagères »

Et ses conséquences

Pour mise en conformité avec la loi NOTRE en répondant à ses exigences un an plus tôt, la compétence « Collecte et traitement des Ordures Ménagères » a été transférée à l'EPCI en 2016. La CCNB, dans le cadre de la représentation substitution, est devenue compétente en lieu et place des communes et a adhéré aux syndicats existants qui mettent en œuvre la compétence sur le territoire : le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de Saint-Pierre le Moûtier et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) d'Avril-sur-Loire/Fleury-sur-Loire/Luthenay-Uxeloup.

Ce transfert de compétences à l'échelon intercommunal a nécessité des changements profonds liés à l'obligation d'harmonisation des pratiques sur le territoire. Avant transfert, pour financer les dépenses correspondantes à la collecte et au traitement des déchets sept communes avaient choisi la REOM (redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères) et 2 communes avaient institué la TEOM (Saint-Pierre le Moûtier et Neuville-lès-Decize). La REOM est une redevance calculée en fonction du service rendu, de manière à couvrir entièrement les charges du service. La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties et porte sur toutes les propriétés soumises à cette taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie, même lorsqu'elle n'utilise pas ce service.

Par ailleurs, chaque commune avait un système de tarifications qui lui était propre puisque chaque municipalité votait seule ses taux ou montants de redevance. La prise de compétence par la CCNB réclamait l'harmonisation du mode de financement de cette compétence (Harmonisation du prix / choix entre REOM et TEOM). Ainsi en 2017, il a été acté l'harmonisation des montants de la Redevance des Ordures selon les usagers. Ceci a eu pour conséquence de modifier les montants pour arriver à une moyenne : certaines communes ont vu leurs tarifs diminuer tandis que d'autres les ont vu augmenter... Cette solution n'était que transitoire. La coexistence sur le territoire de la REOM et de la TEOM ne pouvait pas perdurer. Les services de l'État ont réclamé à l'EPCI de faire un choix entre ces deux modes de financements pour 2018. Les élus, conscients de la difficulté d'opter pour la redevance sur la commune de Saint-Pierre le Moûtier, ont décidé d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier 2018. Afin de proportionner la taxe à l'importance du service rendu, un zonage a été institué. Des taux prévisionnels ont été votés selon le zonage défini ci-dessous :

ZONE DEFINIE	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES CONCERNEES	DIFFERENCE DANS SERVICE RENDU	TAUX VOTES
Zone 1	Azy-le-Vif / Chantenay-Saint-Imbert / Langeron / Livry / Neuville-lès-Decize / Écarts de Saint-Pierre le Moûtier / Toury-sur-Jour / Tresnay	Ramassage des biodéchets tous les quinze jours pendant 8 mois (toutes les semaines pendant 4 mois)	11
Zone 2	Bourg de Saint-Pierre le Moûtier	Ramassage des biodéchets toutes les semaines, toute l'année	11,5
Zone 3	Luthenay-Uxeloup	Pas de ramassage des biodéchets Pas de ramassage en porte à porte des corps creux (pas de sacs jaunes)	10,5

Le conseil communautaire a également décidé le plafonnement de la valeur locative des locaux d'habitation applicable sur les bases de la TEOM permettant d'appliquer le taux de la TEOM sur une base plus réduite et ainsi de limiter les cotisations des propriétaires d'un logement de grande superficie.

Animations et études



Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la CCNB a mis en place en 2017 plusieurs opérations d'animation économique et territoriale. L'une d'elle fut la rencontre en mai dernier des chefs d'entreprises situés sur les zones d'activité, à l'occasion d'une « Matinale Entreprises ».

Il a été également acté le lancement de deux études. La première est une étude d'accompagnement à la redynamisation économique du territoire. Elle comportera deux phases : un diagnostic de l'offre économique servira de point de départ à la mise en place d'actions d'accompagnement sur la transmission/reprise et sur la création / développement d'entreprises (phase d'une durée d'un an).

La seconde étude est liée aux zones d'activité du territoire. La CCNB a signé l'achat des parcelles supplémentaires sur la zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert qui permettra sa connexion au futur échangeur. Il reste aussi une parcelle à commercialiser sur la zone industrielle de Langeron. Une étude sur les coûts des travaux restant à réaliser sur ces zones a été décidée afin de requalifier l'offre et accroître leur attractivité.

Le mot du Président

Christian BARLE

Le projet de coopération intercommunale s'est concrétisé en 2017 avec notre élargissement à la commune de Neuville-lès-Decize. Notre EPCI compte désormais neuf communes rurales de même profil géographique, historique, social et économique dont Saint-Pierre le Moûtier, bourg centre de l'entre Loire et Allier. Dans ce contexte où les décisions demeurent collégiales, l'administration promet d'être plus facile et la fiscalité plus raisonnable...

En 2018 une nouvelle compétence - la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - devient obligatoire. Le développement économique reste la compétence prépondérante : extension de la zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert et Langeron, marché de voirie profitant à toutes les communes, aide aux entreprises, aux commerces, aux producteurs locaux, promotion touristique...

Un grand merci à nos associations partenaires : APNB, Huilerie Réveillée et Office de Tourisme pour la mise en valeur de notre territoire. Merci à l'association des commerçants pour son initiative : la foire d'automne. Et gageons que nous réussirons ensemble la fête intercommunale à Toury-sur-Jour en 2018 ! C'est grâce à une solidarité sans faille et une confiance en nous-mêmes que nous progresserons. Faut-il pour cela que chacun « apporte sa petite part à la grande résultante » !

A toutes et à tous bon courage et très bonne année 2018.



Lettre de la CCNB

Une intercommunalité renforcée

Accueil de Neuville-lès-Decize et compétences élargies

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée de Neuville-lès-Decize à la CCNB. Cette commune compte 261 habitants et enrichit le territoire de ses nombreux atouts que constituent sa vie associative dynamique, son patrimoine architectural (église Saint-pierre aux Liens du 12ème siècle classée monument historique / Château du Creuset et ses jardins) et ses ressources locales de qualité (La Ferme du Creuset et sa production de fromages de brebis bio)...

Du fait du rattachement de cette commune à notre établissement, le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ont évolué. Par accord local, 30 élus siègent depuis le 1er janvier 2017 selon la répartition suivante : 9 sièges pour Saint Pierre-le-Moûtier ; 6 sièges pour Chantenay-Saint-Imbert ; 4 sièges pour Livry ; 3 sièges pour Luthenay-Uxeloup ; 2 sièges pour Langeron ; 2 sièges pour Neuville-lès-Decize ; 2 sièges pour Azy-le-Vif ; 1 siège pour Tresnay et 1 siège pour Toury-sur-Jour.



Suite aux modifications apportées par la loi NOTRE, la CCNB voit ses compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. La CCNB a ainsi modifié ses statuts pour mise en conformité avec la loi. La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » avait déjà été transférée à l'EPCI en 2016. A été inscrite la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » lui revenant de plein droit au 1er janvier 2017. La compétence « politique du logement et du cadre de vie » a été remplacée par la compétence « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations communautaires, en faveur du logement des personnes défavorisées ». Les libellés des compétences déjà exercées « Aménagement de l'espace » et « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ont été modifiés pour respecter le renforcement des actions de la CCNB sur ces thématiques. Ainsi, les actions de développement économique sont entièrement de la responsabilité de l'EPCI, l'intérêt communautaire n'encadrant désormais plus cette compétence. La loi NOTRE fait naître une compétence nouvelle : la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». L'EPCI est également désigné compétent pour la promotion du tourisme. Enfin, l'intérêt communautaire qui encadrait la compétence des communautés de communes en termes de zones d'activité a été supprimé. La CCNB est désormais entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique de son territoire. Enfin la compétence facultative « Construction ou aménagement de futures maisons de santé destinées à la location dans le cadre d'un projet de santé » a été ajoutée.

L'Huilerie Réveillée



L'année 2017 a vu les efforts de l'association récompensés. De nombreux visiteurs du canton et touristes sont venus (re)découvrir ce métier du passé réhabilité par une équipe de passionnés. Différentes associations et groupes scolaires ont observé la fabrication d'huile artisanale. Comme annoncé, l'association a fabriqué de l'huile de colza grillé avec un bon retour satisfaction des consommateurs. La campagne de pressées de noix du début d'année a en revanche été très décevante, la récolte de 2016 étant faible. L'aménagement intérieur de l'huilerie a été complété par l'installation d'un comptoir en chêne massif fabriqué sur mesure par un membre actif de l'association.

Cette année a été douloureusement marquée par le décès brutal d'un des membres actifs de l'association, une pensée pour Daniel MOYE qui manque à l'équipe chaque semaine...

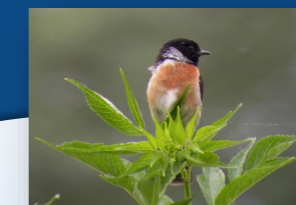
L'année 2018 verra la poursuite de l'aménagement intérieur et la fierté de partager ce patrimoine avec les visiteurs en continuant la fabrication des huiles qui embaument le quartier le jeudi matin.

Ateliers Danses Trad'

En partenariat avec l'OT Saint Pierre-Magny Cours, Rézo'nances et l'APNB

Sorties Estivales

En partenariat avec
l'OT Saint Pierre-Magny Cours
et l'ADATER



Depuis 2005, une semaine de sorties thématiques consacrées à la découverte du patrimoine naturel et culturel local est organisée pendant l'été sur le territoire...

En 2017, du 21 au 25 août, 4 sorties ont été proposées :

- « Visite guidée nocturne de l'église » à Langeron
- « Balade sur les chemins de Compostelle » à Saint-Pierre le Moûtier
- « Balade nocturne en bord d'Allier » à Chantenay-Saint-Imbert
- « Visite guidée de l'église » à Neuville-lès-Decize

Ces ateliers, assurés par un musicien et un animateur de danse se poursuivent en 2018 tous les lundis de 19 h 30 à 21 h 30.

CALENDRIER 2018		
MOIS	LUNDI	SALLE DES FETES
JANVIER	8, 15, 22 et 29	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
FEVRIER	5 et 26	LIVRY
MARS	5, 12, 19 et 26	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
AVRIL	23	TRESNAY
	30	LUTHENAY-UXELOUP
MAI	7, 14 et 28	AZY-LE-VIF
	4	TOURY-SUR-JOUR
JUIN	11, 18 et 25	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Tarif par séance : 3 € par personne
Règlement et inscription sur place.



Bienvenue chez vous !

Un guide pratique de 14 fiches pour bien vivre dans nos communes

Notre territoire bénéficie de la proximité avec 3 pôles d'emploi : Nevers, Moulins et Bourges. Cette position stratégique constitue une opportunité d'installation pour de nouveaux actifs et leur famille. Le bourg centre et la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais expriment chacun une volonté forte d'accueillir de nouveaux habitants :

- La CCNB en s'appuyant sur le développement de son offre économique le long de l'A77 et la valorisation de son patrimoine naturel et architectural par une politique touristique volontariste

- La commune de Saint-Pierre le Moutier par le projet global de revitalisation de son centre bourg

S'appuyant sur ce dynamisme affiché, les élus ont décidé de mettre en œuvre une politique d'accueil à l'échelle intercommunale. La première action concrète est l'édition d'un guide d'accueil recensant par thématique l'ensemble de l'offre de services existants sur le territoire. Ce guide s'adresse aux nouveaux arrivants afin de les attirer, favoriser leur intégration et leur donner envie de rester durablement. Ce guide est dédié également aux résidents qui ignorent souvent l'exhaustivité de l'offre proche de chez eux. Cette meilleure connaissance des atouts du territoire vise à renforcer leur fierté d'appartenance et les inciter à en devenir les meilleurs ambassadeurs.

Un comité technique a été créé, animé par l'agent de développement avec l'appui de la chargée de mission « développement territorial » du Pays Nevers Sud Nivernais et regroupant des personnes du territoire référentes des thématiques abordées et dont les activités leur font rencontrer la population (commerçant, responsable pôle enfance, responsable centre social, secrétaire de mairie, producteur local, office de tourisme...). Ce comité a eu pour mission de recenser et hiérarchiser les données et choisir le ton du livret. Il a également retravaillé la charte graphique de la collectivité et élaboré le visuel du livret, en collaboration avec la société de communication MY COM.

Le guide « Bienvenue chez vous » a été distribué à l'ensemble des foyers. Il est aujourd'hui disponible aussi dans les lieux d'accueil du territoire (Mairies, Office de Tourisme, Centre Social, Espace Petite Enfance...). En 2018, un site internet sera créé pour aller plus loin dans la diffusion des informations recensées (mises à jour), la promotion des richesses du nivernais-bourbonnais et sa volonté d'inciter de nouveaux habitants à s'y installer.



La halte nautique de Luthenay-Uxeloup

A la recherche d'un nouvel exploitant



Les gestionnaires pressentis ont été rencontrés dernièrement. Un point a été fait sur la saison touristique de leur activité à Champvert. Ils souhaitaient une visibilité du chiffre d'affaire du « Petit Robinson » sur une année entière d'ouverture avant de confirmer leur engagement vis-à-vis de la CCNB. Ils ont fait savoir qu'ils ne donneraient pas suite à leur candidature pour la gestion du site de Luthenay-Uxeloup. En revanche, sur leurs conseils l'EPCI s'est rapproché du couple identifié pour travailler à Luthenay-Uxeloup pour eux afin de leur proposer de reprendre le projet à leur compte. Intéressés par la proposition, il doivent obtenir l'aval de leur banque pour investir sur le projet (les gestionnaires doivent investir à hauteur de 50 000 € dans les équipements du site et assurer une caution bancaire de 12 000 €). Une réponse est attendue prochainement.

Création de lignes touristiques

Une mise en scène ludique des centre-bourgs



La communauté de Communes, qui souhaite conforter l'attractivité de son territoire, a décidé l'aménagement de boucles touristiques au cœur des centre-bourgs de ses communes membres. Chaque municipalité a travaillé à la création d'une « ligne » pour la mise en valeur des points patrimoniaux emblématiques de sa commune. La création d'un « Fil rouge » supplémentaire sur Saint-Pierre le Moutier permettra une mise en scène ludique et décalée d'un centre-bourg nouvellement rénové souhaitant afficher sa modernité.

Ces aménagements répondent à plusieurs objectifs : ils donnent une visibilité immédiate de ce qui fait la spécificité de chaque commune (ce que l'on ne trouve pas ailleurs) et créent une visite touristique toujours accessible (sans guide, sans horaire d'ouverture). En privilégiant une itinérance douce, on incite les visiteurs à se promener et à prendre le temps de découvrir les commerces et services existants. Cette animation permanente vise également à renforcer l'identité du territoire (un lieu investi de sens pour les touristes mais aussi pour les habitants).

La société Dédicaces Plurielles a été retenue en octobre dernier pour réaliser l'opération pour un montant total de 61 684,80 € TTC. Une aide de l'État a été sollicitée dans le cadre du contrat de ruralité 2017.

La Voirie en 2017

Comme en 2016, dans le cadre d'un groupement de commande bénéficiant tant à la CCNB qu'aux neuf communes membres, les travaux de voirie ont pu être réalisés aux meilleurs prix. Pour la voirie intercommunale, trois marchés en investissement ont été lancés sous la direction de M. DERMOUT, maître d'œuvre, directeur du bureau d'études MD Concept. Le montant de la dépense s'élève à 173 515,49 € TTC. Un marché en fonctionnement a permis la réalisation de travaux de point à temps et l'achat d'enrobé à froid pour l'ensemble des communes pour un montant total de 40 553,60 € TTC.

	ENTREPRISES / MONTANTS TTC							TOTAL
	CENTRE VOIRIE			LOMBARDO	ROSETTE	GEN PHILIPPEAU	MD	
	LOT GRAVILLONNAGE	LOT ENROBE	MARCHE BUSAGE FOSSE, PURGES	MARCHE POINT A TEMPS	BROYAGE FAUCHAGE	ENROBE A FROID	CONCEPT	
Fourniture/livraison Enrobé à froid						5 000,00 €		
Travaux de point à temps				33 868,80 €				
Maîtrise d'œuvre								7 312,91 €
AZY-LE-VIF								
VC n°3 - Montfaut / Chenet	15 133,80 €							
CHANTENAY-SAINT-IMBERT								
VC n° 7- Mussy		15 031,02 €						
VC n° 4 - La Bouteille	9 969,60 €							
LANGERON								
VC n° 6 - Rue des Craies	777,60 €	19 495,32 €	487,20 €		1 684,80 €			
LIVRY								
VC n° 2 - Route d'Alligny	2 930,40 €							
VC n° 6 - Route de Taloux	15 733,08 €	4 708,56 €						
LUTHENAY-UXELOUP								
VC n° 5 - Neuftable	16 070,16 €							
NEUVILLE-LES-DECIZE								
VC n° - Route de Tallet	4 838,28 €		907,20 €					
SAINT-PIERRE LE MOUTIER								
VC n°12 - Route d'Alligny	2 431,20 €							
VC n° 19 - Les Civières	4 989,96 €							
VC n°1 - Route Moulins		10 902,72 €						
TOURY-SUR-JOUR								
VC n°1		17 436,72 €						
TRESNAY								
VC n° 1 - Les Griottiers	3 360,60 €							
VC n°14 - Les Beudins	7 281,96 €							
VC n° 4 - Les Chatillons	9 159,60 €	3 477,60 €						
VC n° 8 - Alligny	1 080,00 €							
FONCTIONNEMENT					33 868,80 €	1 684,80 €	5 000,00 €	40 553,60 €
INVESTISSEMENT	93 756,24 €	71 051,94 €	1 394,40 €				7 312,91 €	173 515,49 €

L'APNB, L'Huilerie Réveillée

Des sites et des hommes

Depuis la rénovation du Moulin « Les Eventées » et l'Huilerie Réveillée, deux associations s'activent tout au long de l'année pour animer ces sites. L'APNB propose la visite du Moulin et fait découvrir son histoire, son mécanisme et la vie d'un meunier. L'Huilerie Réveillée, après avoir remis en état de fonctionnement la machinerie, montre le processus de transformation des noix et du colza. Sans l'implication des membres de ces deux associations, ce patrimoine ne bénéficierait pas de la même visibilité. Chaque membre apporte à l'action collective son savoir-faire et son savoir-être.

Alain MENEZ, président de l'APNB, nous a quitté brutalement cet été. Figure emblématique de la vie associative du territoire, il laisse un grand vide. Membre actif du cyclo-club et président de l'amicale du don du sang de Saint Pierre, il était sincèrement tourné vers les autres et oeuvrait avec foi pour l'intérêt général. Le territoire a perdu l'un de ses meilleurs ambassadeurs.



Foire d'Automne 2017

Une mobilisation collective réussie



Quand l'association des commerçants, artisans et services de Saint-Pierre le Moutier a présenté à la CCNB le projet de recréer une foire d'automne sur la ville-centre en fédérant l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en valeur des richesses de notre territoire à l'échelon intercommunal, les élus ont répondu favorablement et avec enthousiasme. Décidant de reporter la fête interco pour venir prêter main forte à l'association, la CCNB a mobilisé les autres associations pour leur participation à l'évènement. Beaucoup d'entre elles ont répondu à l'appel et ont contribué à la mise en valeur du beau dynamisme de notre territoire. Et le « faire ensemble » est gratifiant à bien des égards. Que de monde sous les parapluies ce dimanche 8 octobre ! Quel beau succès que cette journée ! L'audace et l'ambition de « frapper fort » a payé. Il y avait foule dans les rues de Saint-Pierre devenues vitrine de tous les savoir-faire et productions du nivernais-bourbonnais. Quelle fierté ressentie par tous les participants que d'appartenir à cette communauté !